

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture et de la  
communication

**Arrêté du** - 1 MARS 2017

**portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de maître-assistant des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2017, groupe de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « représentations de l'architecture »**

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 94-262 du 1<sup>er</sup> avril 1994 modifié relatif au statut des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1994 modifié relatif aux groupes de disciplines ;

Vu l'arrêté du 25 avril 1994 modifié fixant la liste des diplômes admis en équivalence pour l'admission à concourir par la voie externe au recrutement des maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le déroulement des épreuves ainsi que les règles de composition et de fonctionnement des jurys des concours de recrutement des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de maître-assistant de 2<sup>ème</sup> classe des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication ;

Sur proposition de la directrice, adjointe au directeur général des patrimoines, chargé de l'architecture,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Alain DERVIEUX, maître-assistant, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception

architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne de maître-assistant des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2017, pour le groupe de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « représentations de l'architecture » et en tant que personnalité qualifiée pour ce jury.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Marion DEVILLERS, maître-assistant, groupe de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « représentation de l'architecture », école nationale supérieure d'architecture de Montpellier ;
- Madame KAROLAK Agnieszka, maître-assistant, groupe de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « arts plastiques et visuels », école nationale supérieure d'architecture de Grenoble ;
- Monsieur Bertrand LAMARCHE, maître-assistant, groupe de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « arts plastiques et visuels », école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais ;
- Madame Hélène MARCOZ, maître-assistant, groupe de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « arts plastiques et visuels », école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille.

## **Article 2**

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame KAROLAK Agnieszka, maître-assistant, groupe de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « arts plastiques et visuels », école nationale supérieure d'architecture de Grenoble.

## **Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 1 MARS 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY